



EXPÉRIMENTATION PÉDAGOGIQUE MODALITÉS RELATIVES AU GUICHET PERMANENT

PROJETS ÉLIGIBLES

Tous les types de projets sont les bienvenus s'ils respectent les critères suivants :

- Démontrer un lien clair avec la thématique de l'expérimentation pédagogique.
- Adopter un caractère expérimental, voire innovant (ne pas répliquer sans amélioration un projet/une initiative ayant déjà été réalisé/e au sein de l'institution).
- Viser un public-cible précis (les étudiant·es et/ou les enseignant·es et/ou le personnel administratif et technique de la HES-SO).
- Démontrer la capacité à donner lieu à une auto-évaluation finale.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

La somme accordée (maximum CHF 6'000.- par projet) permet de couvrir :

- les coûts salariaux liés à l'implication des enseignant·es concerné·es dans le projet,
- les dépenses de fonctionnement liées à la réalisation du projet.

La durée et la décharge horaire du détachement sont à définir par les hautes écoles concernées. Les frais de fonctionnement doivent couvrir des postes de dépense directement liés au projet (par exemple matériel pédagogique, ouvrages spécialisés ou indemnisation d'étudiant·es impliqué·es dans le projet ou son évaluation) et ne relevant pas du fonctionnement courant des hautes écoles (par exemple mobilier ou licences informatiques).

Le SADAP pourra demander au(x) requérant(es) de réviser leur budget prévisionnel (montant et nature des dépenses) comme condition à l'attribution de la subvention.

RÉALISATION DES PROJETS

Les projets devront avoir été réalisés dans un délai de 6 mois à compter de la date de démarrage mentionnée par les requérant·es dans leur dossier de candidature.

Ils devront également faire l'objet d'une présentation sous une forme à déterminer lors de la Journée d'innovation pédagogique immédiatement consécutive à la date de leur finalisation.

Un accompagnement personnalisé sera assuré par les membres du SADAP, qui apporteront leur expertise pédagogique aux projets retenus.





CANDIDATURES ET ÉVALUATION DES PROJETS

Les projets soumis auprès de ce guichet peuvent être déposés individuellement ou en groupe par un ou des membres du corps enseignant et/ou par des collaborateurs·trices de la HES-SO.

L'implication des étudiant·es en tant qu'acteurs et actrices des expérimentations pédagogiques envisagées est encouragée.

L'appel est ouvert à des équipes d'étudiant·es, pour autant que leurs projets relèvent bien de l'expérimentation pédagogique.

Le dépôt de candidature s'effectue par courriel par la transmission du formulaire de projet dûment complété et signé.

Les projets déposés sont évalués à la fin de chaque mois pair dans l'ordre de réception des propositions, et les fonds attribués jusqu'à épuisement du budget annuel.

Le soutien aux projets est décidé par la Vice-rectrice Qualité, sur proposition et préavis du SADAP.

Les requérant·es seront informé·es des résultats par courriel. Tout recours contre la décision est exclu.

RAPPORT FINAL ET PUBLICATION

Pour la fin du projet, un bref rapport sera rédigé à l'intention du rectorat mentionnant les actions menées, un bilan financier, les résultats obtenus et le suivi des indicateurs de réussite. Un template sera fourni à cet effet par le SADAP.

ANNEXES

Formulaire du guichet permanent et grille d'évaluation des projets.

Pour tout renseignement, merci de contacter : richard-emmanuel.eastes@hes-so.ch – 0 799 622 522

